



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 30 MARS 2017
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : ALVERGNAS Jean-Marc, FAYOLLE Christian, GRAEL Richard

Secrétaire de séance : JOASSARD Patrice

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif du budget communal :

Section Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 371 900,14 €
 - Recettes de fonctionnement : 533 015,59 €
 - Excédent de l'année précédente : 283 465,67 €
- Résultat de fonctionnement : + 444 581,12 €**

Section Investissement

- Dépenses d'investissement : 450 108,65 €
 - Recettes d'investissement : 187 206,54 €
 - Excédent de l'année précédente : 102 756,22 €
- Résultat d'investissement : - 160 145,89 €**

Excédent global pour 2016 : 284 435,23 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le compte administratif est approuvé avec 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2016 du budget lotissement :

Section Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 20,50 €

Recettes de fonctionnement : 0,00 €

Résultat de fonctionnement : + 2 980,73€

Section Investissement

Dépenses d'investissement : 100 194,08 €

Recettes d'investissement : 0 €

Résultat d'investissement de l'année précédente : 100 016,58 €

Résultat d'investissement : - 177,50 €

Résultat de clôture : + 2 803,23 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le compte administratif du budget lotissement est approuvé à 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DES BUDGETS COMMUNAL ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions des budgets communal et lotissement pour l'année 2016, établis par la comptable du Trésor public.

Les résultats sont conformes aux comptes administratifs.

Le conseil municipal accepte ces comptes de gestions avec 14 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil décide à 12 voix pour, 2 abstentions, d'affecter 168 361,89 € du résultat de fonctionnement de 2016 à l'investissement pour le budget 2017.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire propose le budget primitif suivant :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 762 767 €

Investissement : Dépenses et recettes : 500 000 €

Le conseil municipal accepte ce budget à 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION, FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE

Les taux des 3 taxes ne sont pas augmentés pour l'année 2017, à 11 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur le maire propose de ne pas faire évoluer le montant de la participation pour 2017. Il propose de rester à 57 € par enfant et par an, réajusté en fonction du nombre d'enfants présents à l'école début septembre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SYDER

Le montant des charges du SYDER pour 2017 est de 19 983,99 €. Pour rappel elles étaient de 18 110 € en 2016. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SIEMLY

Le montant des charges du SIEMLY pour 2017 est de 2 256,80 €, soit 2,60 € par habitant. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE DU COMITE DE LA BATTEUSE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition de la salle, du podium et des agents pour la fête de la batteuse et la mise à disposition de la salle polyvalente pour la revole (nettoyage à la charge du comité de la batteuse).

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FEU D'ARTIFICE DU 28 AOÛT 2017

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à la moitié de la charge restante, déduction faite de la subvention de la CCMDL, pour le feu d'artifice 2017, dans la limite de 556,25 euros.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les 2 modifications de statuts du SYDER (représentation de délégués et compétence véhicules électriques).

DEMANDE DU RASED

Monsieur le Maire propose de renouveler l'aide au RASED pour un montant de 210 euros et une aide exceptionnelle de 50 € pour l'achat d'un logiciel.

QUESTIONS DIVERSES

- L'association nationale des sclérosés en plaques fait une demande de subvention. Conformément aux règles que la collectivité s'est fixées en début de mandat, le conseil municipal refuse à l'unanimité.

- L'ASM demande la mise à disposition du terrain de la Madone le jour du Rallye, pour installer une buvette. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- L'ASM demande la mise à disposition du terrain de foot de la gare, pour organiser une journée festive avec l'utilisation de structures gonflables le 23 juin 2017. Elle demande une aide financière pour cette manifestation. Le conseil municipal accepte à

l'unanimité l'utilisation du terrain de foot, et met l'accent sur la sécurisation des lieux, en période de Vigipirate. À la vue des recettes communales qui diminuent d'année en année, monsieur le maire explique qu'il serait mal venu de financer une telle manifestation à but lucratif. Il rappelle que la commune va investir dans un système d'arrosage du terrain de foot avec de l'eau non potable, afin de diminuer les couts de fonctionnement communaux.

Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 avril 2017 20h30.